

Location du local OSMOSE au 1^{er} étage de la City

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS du Bureau	
séance du 06/03/03	favorable

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon occupe des locaux dans l'immeuble La City, à raison de 1 100 m² en pleine propriété et 186 m² en location.

Les effectifs de la CAGB ayant considérablement augmenté au cours de ces derniers mois, les locaux actuels ne permettent plus aux services de travailler dans des conditions correctes.

La société OSMOSE, qui occupait 156 m² au premier étage de la City, ayant quitté les lieux, ces locaux sont devenus vacants.

Afin de normaliser les conditions de travail des services et de tenir compte des nouveaux effectifs, il est proposé de louer ces locaux à leur propriétaire actuel, la SAIEMB.

Le tarif de location serait de 17 013,58 € HT par an, auquel il conviendrait d'ajouter 12 200 € HT par an correspondant au remboursement des travaux d'aménagement intérieur, rendus nécessaires par la transformation en bureaux d'un ancien centre de dialyse.

La location pourrait démarrer au 1^{er} avril 2003.

Conformément à l'article 23 de la loi du 11 décembre 2001 et à l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 décembre 2001, l'avis du service des domaines a été sollicité le 23 janvier 2003.

Monsieur FUSTER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la proposition de location de cette nouvelle surface
- autorise M. le Président à signer le contrat de location à intervenir
- souhaite qu'une étude pour l'achat de ces locaux soit faite rapidement

Pour extrait conforme,

Le Président